

Déclaration annuelle des jours de chasse en battue du Grand Gibier dans le département de la Côte-d'Or - saison cynégétique 2022/2023 -

*Cette déclaration est à adresser avant le **10 septembre 2022**, soit par voie électronique à constat@fdc21.com, soit par voie postale à la **Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or – RD 105 – Lieu-dit « Les Essarts » - CS 10030 – 21490 NORGES LA VILLE Cedex**.*

Je soussigné(e) :

Président de la Société /groupement de chasse :

N° plan de chasse :

Déclare par la présente, en plus des jours fériés, chasser en battue le grand gibier les jours de la semaine suivants :

• **Jour 1** :

• **Jour 2** :

• **Jour 3** (facultatif) :

(Sans déclaration de votre part, les jours de chasse en battue pour votre territoire seront le samedi et dimanche)

Fait à, le

Signature :